
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS 1625-00-2010 & 1629-00-2010

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de la Ville de Beloeil a adopté, à sa séance du 22 mars 2010, les règlements suivants :

- **Règlement 1625-00-2010** décrétant des travaux de revêtement bitumineux, couche de finition, boulevard Yvon-L'Heureux Nord, côté est (voies 1 et 2) entre les rues Larose et Serge-Pepin ainsi qu'un emprunt de 185 000 \$ à cette fin et une taxe spéciale pour défrayer une partie des coûts.
- **Règlement 1629-00-2010** décrétant des travaux de revêtement bitumineux, couche de finition, rue Serge-Pepin entre les bretelles de la sortie 112 de l'autoroute 20 et le boulevard Yvon-L'Heureux Nord ainsi qu'un emprunt de 194 000 \$ et une taxe spéciale à cette fin.

Ces règlements ont été approuvés par les personnes habiles à voter le 6 avril 2010 et par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 4 mai 2010.

Ces règlements entrent en vigueur selon la loi et sont déposés au bureau de la soussignée, à la Mairie de Beloeil, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Beloeil, ce 11 mai 2010.

La greffière,

SYLVIE PIÉRARD, avocate.